

(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

Gildan annonce des produits records pour le premier trimestre et maintient ses prévisions pour l'exercice 2026 complet

- Ventes nettes provenant des activités poursuivies de 1,17 milliard de dollars pour le premier trimestre, un record pour un premier trimestre, et en hausse de 63,8 % par rapport à l'exercice précédent
- Marge opérationnelle de (0,1) % et marge opérationnelle ajustée¹ de 14,3 %
- Perte diluée par action conforme aux PCGR liée aux activités poursuivies de 0,30 \$ et bénéfice dilué par action ajusté¹ lié aux activités poursuivies de 0,43 \$
- Les initiatives d'intégration avancent comme prévu; la Société est en bonne voie pour réaliser environ 100 millions de dollars de synergies en 2026 et s'attend toujours à ce que les synergies de coûts annualisées atteignent environ 250 millions de dollars au cours des trois prochaines années
- La Société maintient ses prévisions pour l'exercice 2026 complet, de même que ses objectifs triennaux pour la période 2026-2028
- Ce trimestre représente la première période de présentation de l'information financière complète au cours de laquelle les résultats de HanesBrands sont entièrement consolidés dans les états financiers de la Société

Montréal, le jeudi 30 avril 2026 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) (« Gildan » ou la « Société ») annonce aujourd'hui ses résultats pour le premier trimestre clos le 29 mars 2026, et maintient ses prévisions pour l'exercice 2026 complet.

« Nous sommes satisfaits de nos résultats du premier trimestre, qui témoignent d'une exécution rigoureuse à l'échelle de l'organisation et de progrès constants dans la mise en œuvre de nos priorités stratégiques. Nous avons fait avancer nos initiatives d'intégration comme prévu, les premières mesures prises ayant permis de consolider notre modèle opérationnel et de renforcer notre capacité à générer des gains d'efficacité et à réaliser les synergies. Bien que le contexte externe reste incertain, nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler — favoriser l'excellence opérationnelle, faire progresser l'intégration de HanesBrands et maintenir la discipline en matière de coûts et la constance sur le plan de l'exécution —, en nous appuyant sur notre plateforme à faible coût verticalement intégrée et sur notre bilan solide, qui nous positionnent favorablement pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers », a déclaré Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction de Gildan.

Résultats opérationnels du premier trimestre de 2026

Les activités australiennes de HanesBrands ont été classées comme détenues en vue de la vente et présentées à titre d'activités abandonnées à compter du quatrième trimestre de 2025. À ce titre, les résultats opérationnels figurant aux présentes sont établis sur la base des activités poursuivies. Par ailleurs, conformément à l'annonce faite lors de la publication de nos derniers résultats trimestriels, nous effectuons actuellement la transition vers une ventilation de nos ventes nettes en ventes en gros et ventes au détail. Les « ventes en gros » comprennent les ventes aux distributeurs, aux sérigraphes, aux décorateurs et aux clients des marques mondiales axées sur le style de vie. Les « ventes au détail » comprennent les ventes aux marchands du marché de masse, aux grands magasins, aux chaînes nationales, aux détaillants spécialisés, aux détaillants en ligne et directement aux consommateurs.

Les ventes nettes provenant des activités poursuivies se sont établies à 1,17 milliard de dollars, en hausse de 63,8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions, qui se situaient à environ 1,15 milliard de dollars. Cette augmentation d'un exercice à l'autre reflète l'acquisition de HanesBrands, partiellement contrebalancée par les initiatives d'intégration (décrites en détail ci-après) mises en œuvre pour optimiser nos installations de fabrication et accélérer la réalisation de synergies. Au regard des ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies¹ de 1,29 milliard de dollars, la baisse d'un exercice à l'autre s'explique principalement par la diminution des volumes résultant de la réduction proactive des stocks dans l'ensemble de nos canaux de distribution, qui a temporairement réduit les ventes à ceux-ci, comme il est indiqué précédemment. Les ventes en gros se sont élevées à 552 millions de dollars, contre 626 millions de dollars, soit une baisse de 11,9 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réduction proactive des stocks mentionnée ci-dessus dans l'ensemble de nos canaux de distribution regroupés, ainsi que de la non-réurrence des achats anticipés en prévision des tarifs constatés à la période comparable de l'exercice précédent. Cette baisse a été partiellement contrebalancée par des initiatives liées aux prix mises en œuvre pour atténuer une partie de l'incidence des tarifs, par l'apport de HanesBrands et par une gamme favorable. Nous avons continué d'enregistrer une forte demande pour Comfort Colors® et pour nos nouvelles marques, comme Champion® (en vertu d'un contrat de licence de distribution) et ALLPRO^{MD}, qui continuent de gagner en popularité auprès de nos clients. Les ventes au détail ont atteint 614 millions de dollars, contre 85 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant principalement l'acquisition de HanesBrands et la hausse des prix de vente. Bien que dans une moindre mesure, les ventes au détail ont également été influencées par la baisse des ventes aux canaux de distribution mentionnée précédemment et par la non-réurrence des achats anticipés en prévision des tarifs. Néanmoins, nos principales marques de sous-vêtements ont gagné des parts de marché supplémentaires au cours du trimestre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 278 millions de dollars, ou 23,9 % des ventes nettes, comparativement à 222 millions de dollars, ou 31,2 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte de la charge liée à l'accroissement de la juste valeur des stocks de 106 millions de dollars comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de HanesBrands, le bénéfice brut ajusté¹ s'est élevé à 385 millions de dollars, ou 33,0 % des ventes nettes, comparativement à 31,2 % à l'exercice précédent. Cette amélioration de 180 points de base reflète principalement les initiatives liées aux prix favorables mises en œuvre pour compenser en partie l'impact des tarifs, l'apport favorable de HanesBrands et, dans une moindre mesure, la diminution des prix des matières premières et des coûts de fabrication.

Les charges de vente et charges générales et administratives ont atteint 219 millions de dollars, comparativement à 87 millions de dollars à l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte des charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ se sont établies à 218 millions de dollars, ou 18,7 % des ventes nettes, contre 86 millions de dollars, ou 12,1 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ au cours du trimestre reflète l'acquisition de HanesBrands, partiellement contrebalancée par les synergies réalisées dans le cadre du processus d'intégration de HanesBrands.

La Société a enregistré une perte opérationnelle de 1 million de dollars pour ce trimestre, comparativement à un bénéfice opérationnel de 130 millions de dollars à l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et de la charge liée à l'accroissement de la juste valeur des stocks dans le cadre de l'acquisition de HanesBrands, ainsi que des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, le bénéfice opérationnel ajusté¹ a atteint 167 millions de dollars, en hausse de 31 millions de dollars d'un exercice à l'autre. La marge opérationnelle ajustée¹ s'est chiffrée à 14,3 % des ventes nettes, ce qui représente une baisse de 470 points de base par rapport à l'exercice précédent et un résultat supérieur aux prévisions qui étaient établies à environ 12,9 %. La diminution de la marge opérationnelle ajustée¹ d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'acquisition de HanesBrands et les marges opérationnelles moindres de HanesBrands, attribuables aux niveaux historiquement plus élevés des charges de vente et charges générales et administratives par rapport à celles de Gildan.

Les charges financières nettes de 67 millions de dollars ont augmenté de 37 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des niveaux d'emprunt associés à l'acquisition de HanesBrands. Compte tenu des facteurs susmentionnés et de l'augmentation de la base des actions en circulation résultant de l'acquisition, la perte diluée par action conforme aux PCGR liée aux activités poursuivies s'est élevée à 0,30 \$, contre un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,56 \$ à l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, de la charge liée à l'accroissement de la juste valeur des stocks et d'un recouvrement d'impôt de 33 millions de dollars lié aux coûts de restructuration et autres ajustements, le bénéfice dilué par action ajusté¹ lié aux activités poursuivies s'est établi à 0,43 \$, en baisse de 27,1 % par rapport à 0,59 \$ à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont totalisé 279 millions de dollars pour la période de trois mois close le 29 mars 2026, comparativement à 142 millions de dollars à l'exercice précédent, principalement en raison d'une diminution du bénéfice net lié aux activités poursuivies. Compte tenu des dépenses d'investissement de 30 millions de dollars, la Société a utilisé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 310 millions de dollars. Nous avons clos le trimestre avec une dette nette¹ de 4 868 millions de dollars et un ratio de levier financier de la dette nette équivalant à 3,3 fois le BAIIA ajusté¹ pro forma des douze derniers mois consécutifs.

Mise à jour sur l'état d'avancement de l'intégration de HanesBrands

L'intégration de HanesBrands avance comme prévu. La Société est en bonne voie pour réaliser environ 100 millions de dollars de synergies ciblées en 2026 et s'attend toujours à ce que les synergies de coûts annualisées atteignent environ 250 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Pour ce qui est des initiatives d'intégration précédemment annoncées visant à accélérer l'optimisation de notre empreinte, nous procédons actuellement à la réaffectation des volumes de production dans l'ensemble de notre réseau consolidé, en mettant à profit les activités de fabrication verticalement intégrées et à faible coût de Gildan, afin de favoriser la réalisation des synergies. La Société continuera d'optimiser et d'accroître la capacité tout au long de 2026 afin de soutenir la croissance jusqu'en 2027. De plus, la capacité de distribution est en cours d'optimisation et des efforts de planification se poursuivent comme prévu afin d'uniformiser les systèmes informatiques dans l'ensemble des installations et les principaux processus de la chaîne d'approvisionnement et de fabrication, ce qui permettra de gagner encore en efficacité.

Perspectives pour 2026

Notre envergure élargie, associée à notre engagement constant à renforcer notre position concurrentielle et à générer une croissance rentable, nous conforte dans notre conviction quant à notre capacité à atteindre nos objectifs. Bien que le contexte opérationnel général reste incertain, nous estimons que notre modèle d'affaires à faible coût verticalement intégré, ainsi que la souplesse qu'il nous confère, combinés à notre solide positionnement dans le secteur, constituent une base solide pour faire face à l'évolution des conditions externes et pour soutenir la pérennité de nos performances financières. Compte tenu de ces facteurs et sous réserve des conditions macroéconomiques en cours, nous estimons être bien placés pour progresser vers les objectifs triennaux pour la période 2026-2028, tels que présentés dans notre [communiqué sur les résultats du quatrième trimestre](#) publié le 26 février 2026. En ce qui concerne l'exercice 2026, et pour nos activités poursuivies, nos prévisions pour l'exercice complet sont maintenues comme suit :

- Produits de 6,0 milliards de dollars à 6,2 milliards de dollars;
- Marge opérationnelle ajustée¹ pour l'exercice complet d'environ 20 %;
- Dépenses d'investissement représentant environ 3 % des ventes nettes;
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 4,20 \$ à 4,40 \$, ce qui représente une augmentation d'environ 20 % à 25 % par rapport à l'exercice précédent;
- Flux de trésorerie disponibles¹ supérieurs à 850 millions de dollars.

Les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions pour 2026 sont les suivantes :

- Nos prévisions pour l'exercice complet reflètent les activités poursuivies et excluent donc l'apport des activités australiennes de HanesBrands, qui sont présentées comme des activités abandonnées.
- Nos perspectives reflètent l'expiration d'un contrat de services de transition chez HanesBrands, lié au dessaisissement de Champion, qui représente un peu plus de 100 millions de dollars de ventes nettes en 2025.
- Croissance dans les principales catégories de produits, grâce aux récentes innovations, à l'incidence favorable du lancement de nouveaux programmes, aux gains de parts de marché et aux différentes mesures incitatives dans les territoires où nous exerçons nos activités.
- Réduction temporaire et proactive des stocks dans l'ensemble de nos canaux de distribution regroupés, entraînant une baisse des ventes à nos canaux de distribution, alors que nous optimisons nos installations de fabrication dans le cadre de l'intégration de HanesBrands.
- Poursuite des ajustements rigoureux de notre empreinte opérationnelle et de notre gamme commerciale, l'accent étant mis sur une croissance génératrice de marges.
- Nos perspectives reflètent l'impact prévu à l'heure actuelle des tarifs, y compris l'incidence positive escomptée de la décision rendue le 20 février 2026 par la Cour suprême des États-Unis qui invalide certains tarifs, et des annonces connexes ultérieures de l'administration américaine, de même que des moyens d'atténuation, notamment des mesures liées aux prix et notre capacité à tirer parti de notre modèle d'affaires souple en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût. Les coûts plus élevés liés aux tarifs engagés avant ces développements demeurent intégrés à nos coûts reliés aux stocks. Compte tenu du contexte tarifaire dynamique et en rapide évolution, le niveau et la structure des tarifs, ainsi que leurs effets, restent incertains et difficiles à prévoir. Par ailleurs, nos perspectives ne reflètent pas les droits potentiels à des remboursements, le cas échéant, lesquels restent incertains et possiblement soumis à des poursuites additionnelles et, entre autres, aux modalités d'application et aux directives supplémentaires du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (Customs and Border Protection).
- Aucun rachat d'actions ne sera effectué jusqu'à ce que notre ratio de levier financier de la dette nette¹ se rapproche du point médian de notre cadre de levier financier de 1,5x à 2,5x la dette nette¹ sur le BAIIA ajusté¹ pro forma des douze derniers mois.
- Le taux d'impôt effectif ajusté pour 2026 devrait se situer à environ 19 %.
- Nos perspectives supposent la poursuite de la mise en œuvre réussie du plan d'intégration de HanesBrands, y compris la réalisation des avantages attendus des mesures déjà prises ainsi que des mesures d'intégration futures.
- Nous supposons qu'il n'y aura pas de détérioration significative découlant des conditions actuelles du marché, notamment en ce qui a trait aux prix et à l'inflation, ni de changement important des conditions de travail ou de l'environnement concurrentiel.

Pour le deuxième trimestre de 2026, les ventes nettes provenant des activités poursuivies devraient s'élever à environ 1,6 milliard de dollars. Ce chiffre continue de refléter la réduction temporaire et proactive des niveaux de stocks dans tous les canaux de distribution, ce qui entraîne une baisse des ventes à ceux-ci, alors que nous achevons le regroupement de nos installations de production afin d'accélérer la réalisation des synergies. En outre, cette prévision tient également compte d'un décalage dans le calendrier des expéditions, du deuxième trimestre au second semestre de l'année, qui s'explique par la non-réurrence de certains achats anticipés effectués au deuxième trimestre de 2025 en prévision des mesures liées aux prix. La marge opérationnelle ajustée¹ devrait atteindre environ 19,7 %, reflétant la hausse des charges de vente et charges générales et administratives qui subiront l'influence de la hausse de l'amortissement des immobilisations incorporelles et de l'amortissement des immobilisations corporelles résultant de l'incidence de la comptabilisation à la juste valeur de l'acquisition de HanesBrands, en plus d'un décalage temporel entre certains coûts liés à l'intégration engagés et la concrétisation de leurs bénéfices au cours des trimestres subséquents. Le taux d'impôt effectif ajusté¹ de la Société au deuxième trimestre de 2026 devrait être légèrement inférieur au taux d'impôt effectif ajusté¹ prévu pour l'exercice 2026 complet.

Les perspectives ci-dessus reflètent notre compréhension actuelle du commerce international et des contextes géopolitiques et les changements actuellement mis en œuvre dans les accords commerciaux multilatéraux. Nous surveillons activement le contexte commercial international et les stratégies d'atténuation disponibles, ainsi que les guerres et les conflits géopolitiques en cours, notamment au Moyen-Orient, ainsi que l'incidence connexe sur les marchés mondiaux de l'énergie. Toutefois, la situation a été caractérisée par une évolution dynamique et importante et reste donc difficile à prévoir. Nos prévisions demeurent assujetties à toute mesure réglementaire supplémentaire ayant un impact sur le commerce international, comme les tarifs, les droits compensateurs ou d'autres mesures ou changements de politique commerciale, ainsi qu'aux risques et incertitudes macroéconomiques connexes, et à l'impact des conflits géopolitiques actuels ou futurs. En outre, ces hypothèses sont en date du 30 avril 2026 et elles sont assujetties à des incertitudes commerciales et à des risques importants, notamment les facteurs décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse ainsi que les facteurs décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 28 décembre 2025 et le rapport de gestion intermédiaire pour la période de trois mois close le 29 mars 2026.

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,249 \$ par action, qui sera versé le 15 juin 2026 aux actionnaires inscrits en date du 20 mai 2026. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Données sur les actions en circulation

En date du 27 avril 2026, 185 180 953 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 27 999 options sur actions et 1 675 252 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix prédéterminé, une action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sous réserve de l'atteinte des conditions de rendement, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Information sur la conférence téléphonique

Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30, HE, pour présenter les résultats de la Société du premier trimestre de 2026. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 7427741#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 12 h 30, HNE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : [Webdiffusion audio du premier trimestre de 2026 de Gildan](#).

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 mars 2026 et pour la période de trois mois close à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront aussi disponibles sur le [site web corporatif de Gildan](#).

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025	Variation (%)
Ventes nettes	1 165,9	711,7	63,8 %
Bénéfice brut	278,4	221,9	25,4 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	384,7	221,9	73,3 %
Charges de vente et charges générales et administratives	218,7	87,3	n. s.
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	217,8	86,5	n. s.
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	61,0	5,0	n. s.
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	(1,3)	129,6	n. s.
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	166,8	135,5	23,1 %
BAlIA ajusté ¹⁾	221,1	165,8	33,3 %
Charges financières	66,7	29,9	n. s.
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(13,0)	15,1	n. s.
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	20,0	15,8	26,7 %
Bénéfice net (perte nette)			
Activités poursuivies	(55,1)	84,7	n. s.
Activités abandonnées	(10,7)	—	n. s.
Bénéfice net total (perte nette totale)	(65,8)	84,7	(177,7) %
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies ¹⁾	80,1	89,8	(10,9) %
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	(0,30)	0,56	(153,6) %
Activités abandonnées	(0,06)	—	n. s.
Total	(0,36)	0,56	(164,3) %
Bénéfice (perte) dilué(e) par action			
Activités poursuivies	(0,30)	0,56	(153,6) %
Activités abandonnées	(0,06)	—	n. s.
Total	(0,36)	0,56	(164,3) %
Bénéfice dilué par action ajusté lié aux activités poursuivies ¹⁾	0,43	0,59	(27,1) %
Marge brute ²⁾	23,9 %	31,2 %	(7,3) pp
Marge brute ajustée ¹⁾	33,0 %	31,2 %	1,8 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	18,8 %	12,3 %	6,5 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	18,7 %	12,1 %	6,6 pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	(0,1) %	18,2 %	(18,3) pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	14,3 %	19,0 %	(4,7) pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ⁵⁾	(279,5)	(142,2)	96,5 %
Dépenses d'investissement ⁵⁾	(30,3)	(23,3)	29,9 %
Flux de trésorerie disponibles ^{1) 5)}	(309,9)	(165,5)	87,2 %

<i>Au</i> <i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	29 mars 2026	28 décembre 2025
Stocks	2 417,7	2 370,2
Créances clients	1 009,7	955,7
Dettes à long terme (y compris la partie courante)	4 715,1	4 313,7
Dettes nettes ¹⁾	4 867,6	4 417,1
Levier financier de la dette nette ¹⁾	3,3	3,0

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes » du présent communiqué de presse.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

5) Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés. Par conséquent, les flux de trésorerie présentés comprennent les résultats des activités poursuivies et des activités abandonnées.

n. s. = non significatif

VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes provenant des activités poursuivies par réseau sont comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025	Variation (%)
Ventes en gros	552,1	626,4	(11,9) %
Ventes au détail	613,9	85,3	n. s.
	1 166,0	711,7	63,8 %

Les ventes nettes provenant des activités poursuivies ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025	Variation (%)
États-Unis	1 069,1	632,6	69,0 %
Canada	25,0	27,9	(10,7) %
International	71,9	51,2	40,5 %
	1 166,0	711,7	63,8 %

Informations supplémentaires sur les ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies

Les ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies¹⁾ par réseau pour l'exercice 2025 sont comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2025
Ventes en gros	651,1	816,7	823,4	733,7	3 024,9
Ventes au détail	642,4	900,9	786,8	734,1	3 064,2
Ventes nettes pro forma provenant des activités	1 293,5	1 717,6	1 610,2	1 467,8	6 089,1

Les ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies¹ ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2025
États-Unis	1 167,7	1 560,6	1 466,8	1 327,5	5 522,6
Canada	37,6	45,1	44,2	44,7	171,6
International	88,2	111,9	99,2	95,6	394,9
Ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies	1 293,5	1 717,6	1 610,2	1 467,8	6 089,1

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies

Les ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies présentées dans le présent communiqué de presse correspondent aux ventes nettes pro forma pour l'exercice clos le 28 décembre 2025, comme si l'acquisition de Hanes avait eu lieu au début de l'exercice 2025 de la Société, diminuées de l'incidence des produits liés à HAA et à l'entente de services de transition relative à Champion inclus dans les résultats financiers de Hanes pour l'exercice 2025, qui ne sont pas récurrents.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2025
Ventes nettes de Gildan	711,7	918,5	910,6	861,7	3 402,5
Ventes nettes de Hanes	760,2	991,3	891,7	793,9	3 437,1
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Ventes nettes de HAA	150,0	162,3	152,3	182,5	647,1
Ventes nettes liées à l'entente de services de transition relative à Champion	28,4	29,9	39,8	5,3	103,4
Ventes nettes de Hanes, à l'exclusion de HAA et de l'entente de services de transition relative à Champion	581,8	799,1	699,6	606,1	2 686,6
Ventes nettes pro forma provenant des activités poursuivies	1 293,5	1 717,6	1 610,2	1 467,8	6 089,1

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats opérationnels et financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les mesures financières non conformes aux PCGR mentionnées dans le présent communiqué de presse sont présentées pour les activités poursuivies (à moins d'indication contraire) et excluent, de ce fait, les résultats des activités abandonnées. Les activités abandonnées comprennent les résultats liés aux activités de HAA, qui ont été classées comme détenues en vue de la vente et comptabilisées comme des activités abandonnées à compter du 1^{er} décembre 2025, date de clôture de l'acquisition de Hanes. Le fait de classer les activités de HAA comme détenues en vue de la vente n'a aucune incidence sur les périodes comparatives et les mesures financières précédemment publiées par la Société, car l'acquisition de HanesBrands a été conclue au quatrième trimestre de 2025 et les résultats liés aux activités de HanesBrands (y compris HAA) n'ont donc pas été inclus dans les résultats de la Société pour les exercices ou les périodes intermédiaires précédents. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour la période de trois mois close le 29 mars 2026, des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions de 61 millions de dollars (5 millions de dollars en 2025) ont été comptabilisés. Se reporter à la rubrique 5.4.4 « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » de notre rapport de gestion intermédiaire pour une explication détaillée de ces coûts.

Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes

Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, les stocks acquis doivent être comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation de la juste valeur des stocks de produits en cours et de produits finis (fondée sur les prix de vente estimés dans le cours normal des activités, diminués de la somme des coûts d'achèvement de la production des stocks, des coûts de vente et d'une marge raisonnable pour les efforts d'achèvement et de vente) a entraîné une augmentation de la valeur comptable historique des stocks de Hanes comptabilisée dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant ainsi obtenu est ensuite comptabilisé à titre d'augmentation du coût des marchandises vendues dans les mois suivant l'acquisition, à mesure que les marchandises issues de ces stocks sont vendues (106,3 millions de dollars pour la période de trois mois close le 29 mars 2026). Le montant résiduel de la réévaluation à la hausse de 95 millions de dollars devrait être résorbé dans un délai d'environ cinq mois. Par conséquent, cet ajustement ne devrait pas se reproduire au-delà d'un an. L'incidence de cette augmentation des coûts sert d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté, la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, la charge d'impôt sur le résultat ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. La Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 0,8 million de dollars pour la période de trois mois close le 29 mars 2026 (0,9 million de dollars en 2025), comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes ci-dessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

<i>(en millions de dollars)</i>	T1 2026	T1 2025
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	0,8	0,6
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ²⁾	—	0,1
Attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi ³⁾	—	0,2
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,8	0,9

1) Se rapportent aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires.

2) La Société a engagé des coûts supplémentaires de néant (0,1 million de dollars en 2025) liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. La charge se rapportait à l'augmentation de la valeur des unités d'actions différées (« UAD ») non payées.

3) Charges de rémunération fondée sur des actions de néant pour la période de trois mois close le 29 mars 2026 (0,2 million de dollars en 2025) se rapportent aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté liés aux activités poursuivies

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies correspond au bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, la commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais, le coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes, les charges d'intérêts nettes engagées à l'égard de l'émission d'obligations avant la clôture de l'opération visant Hanes, le profit sur le remboursement de la dette, après déduction des frais de remboursement anticipé de dette et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités, ainsi que les recouvrements d'impôt au titre de crédits pour impôt étrangers sur les activités liées à des acquisitions. Le bénéfice dilué par action ajusté lié aux activités poursuivies correspond au bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation pour la période. La Société utilise le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies et le bénéfice dilué par action ajusté lié aux activités poursuivies pour mesurer la performance de son bénéfice net lié aux activités poursuivies d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies et du bénéfice dilué par action ajusté lié aux activités poursuivies est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	T1 2026	T1 2025
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(55,1)	84,7
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	61,0	5,0
Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes	106,3	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes	0,8	0,9
Recouvrement d'impôt lié(e) aux ajustements qui précèdent	(33,0)	(0,7)
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies	80,0	89,9
Bénéfice (perte) de base par action lié(e) aux activités poursuivies	(0,30)	0,56
Bénéfice (perte) dilué(e) par action lié(e) aux activités poursuivies	(0,30)	0,56
Bénéfice dilué par action ajusté lié aux activités poursuivies ¹⁾	0,43	0,59

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté

Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice lié aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les activités abandonnées, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, la commission d'engagement sur la facilité de crédit-relais, le coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes, les charges d'intérêts nettes engagées à l'égard de l'émission d'obligations avant la clôture de l'opération visant Hanes et le profit sur le remboursement de la dette, après déduction des frais de remboursement anticipé de dette. La charge d'impôt sur le résultat ajustée (qui exclut les activités abandonnées) correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus, ainsi que les recouvrements d'impôt au titre de crédits pour impôt étranger sur les activités liées à des acquisitions. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités poursuivies avant l'impôt sur le résultat	(68,0)	99,8
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	61,0	5,0
Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes	106,3	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,8	0,9
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	100,1	105,7
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(13,0)	15,1
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Recouvrement d'impôt lié aux coûts de restructuration et autres ajustements qui précèdent	33,0	0,7
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	20,0	15,8
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	19,1 %	15,1 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	20,0 %	15,0 %

1) Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté (qui exclut les activités abandonnées) correspond au bénéfice brut excluant l'incidence d'un nouvel ajustement résultant de l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de Hanes. Le bénéfice brut ajusté exclut également l'incidence des profits nets sur l'assurance et l'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits de la Société, selon le cas. Conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, les stocks acquis doivent être comptabilisés et évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation de la juste valeur des stocks de produits en cours et de produits finis (fondée sur les prix de vente estimés dans le cours normal des activités, diminués de la somme des coûts d'achèvement de la production des stocks, des coûts de vente et d'une marge raisonnable pour les efforts d'achèvement et de vente) a entraîné une augmentation de la valeur comptable historique des stocks de Hanes comptabilisée dans la répartition du prix d'acquisition. Le montant ainsi obtenu est ensuite comptabilisé à titre d'augmentation du coût des marchandises vendues dans les mois suivant l'acquisition, à mesure que les marchandises issues de ces stocks sont vendues. Le délai de rotation des stocks devrait être d'environ huit mois. Par conséquent, cet ajustement ne devrait pas se reproduire au-delà d'un an. La marge brute ajustée reflète donc l'incidence sur le coût des ventes du coût historique des stocks de Hanes figurant dans ses livres comptables qui ont été vendus au cours de la période considérée. La Société estime que cet ajustement améliore la comparabilité en supprimant l'incidence ponctuelle de la comptabilité d'acquisition sur la marge brute, procurant ainsi aux investisseurs une vision cohérente de la performance par rapport aux périodes précédentes, dans la mesure où l'accroissement de la valeur des stocks n'est pas représentatif des activités en cours. La marge brute ajustée correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société d'une période à l'autre, sans tenir compte de l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de Hanes décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. La Société croit aussi que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendus imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025
Bénéfice brut	278,4	221,9
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :		
Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes	106,3	—
Bénéfice brut ajusté	384,7	221,9
Ventes nettes	1 165,9	711,7
Marge brute	23,9 %	31,2 %
Marge brute ajustée ¹⁾	33,0 %	31,2 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées (qui excluent les activités abandonnées) correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes (qui excluent les activités abandonnées) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025
Charges de vente et charges générales et administratives	218,7	87,3
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	(0,8)	(0,9)
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	217,9	86,4
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	18,8 %	12,3 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	18,7 %	12,1 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté (qui exclut les activités abandonnées) correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et le coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	T1 2026	T1 2025
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	(1,3)	129,6
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	61,0	5,0
Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes	106,3	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,8	0,9
Bénéfice opérationnel ajusté	166,8	135,5
Marge opérationnelle	(0,1) %	18,2 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	14,3 %	19,0 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAlIA ajusté

Le BAlIA ajusté (qui exclut les activités abandonnées) correspond au bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAlIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et le coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes. La direction se sert du BAlIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	T1 2026	T1 2025
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	(55,1)	84,7
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	61,0	5,0
Coût lié à l'accroissement de la juste valeur des stocks comptabilisé dans le cadre de l'acquisition des activités de Hanes	106,3	—
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	0,8	0,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	54,2	30,3
Charges financières, montant net	66,7	29,9
Charge d'impôt sur le résultat	(13,0)	15,1
BAlIA ajusté	220,9	165,9

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour les activités poursuivies et abandonnées, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. En cas de vente de HAA, le produit net de cette cession devra être affecté au remboursement de la nouvelle facilité de prêt à terme conformément à ses modalités.

<i>(en millions de dollars)</i>	T1 2026	T1 2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(279,5)	(142,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(30,4)	(23,3)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises	—	—
Flux de trésorerie disponibles¹⁾	(309,9)	(165,5)

1) Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées n'ont pas été séparés. Par conséquent, les flux de trésorerie présentés comprennent les résultats des activités poursuivies et des activités abandonnées.

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme (incluant la partie courante), de la composante de change des instruments financiers dérivés liée au montant nominal du swap de devises et des obligations locatives (incluant la partie courante ainsi que les obligations locatives comprises dans des passifs détenus en vue de la vente), alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie (incluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie compris dans des actifs détenus en vue de la vente). La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	29 mars 2026	28 décembre 2025
Dette à long terme (y compris la partie courante)	4 715,1	4 313,7
Dette bancaire	—	—
Composante de change des instruments financiers dérivés sur des billets non garantis de premier rang en dollars canadiens	(23,8)	(37,4)
Obligations locatives (y compris la partie courante)	296,7	314,5
Obligations locatives (y compris la partie courante) comprises dans les passifs détenus en vue de la vente	131,2	121,3
Total de la dette	5 119,2	4 712,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(237,1)	(284,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie compris dans les actifs détenus en vue de la vente	(14,5)	(10,5)
Dette nette	4 867,6	4 417,1

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période, y compris celles liées à des activités poursuivies ou abandonnées. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. À la clôture de l'acquisition de HanesBrands, le ratio de levier financier de la dette nette de la Société dépassait la fourchette cible établie et, en conséquence, la Société a suspendu les rachats d'actions et prévoit les reprendre lorsque son ratio de levier financier de la dette nette se rapprochera du point médian de la fourchette cible. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement (incluant les remboursements de dette), et des acquisitions et dessaisissements d'entreprises. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	29 mars 2026	28 décembre 2025
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>		
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs (excluant les activités abandonnées)	981,3	926,3
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises ²⁾	472,0	564,8
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	1 453,3	1 491,1
Dette nette	4 867,6	4 417,1
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	3,3	3,0

1) Le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société aux fins de ses prêts à terme et de sa facilité de crédit renouvelable était de 3,4x (3,1x au 28 décembre 2025) et, aux fins des billets émis sur le marché des placements privés aux États-Unis, il était de 3,8x au 29 mars 2026 (3,4x au 28 décembre 2025).

2) Comprend le BAIIA ajusté de Hanes pour la période commençant le 30 mars 2025 et se terminant le 30 novembre 2025 (y compris HAA), et le BAIIA ajusté lié aux activités de HAA (qui étaient classées comme des activités abandonnées à la date d'acquisition) pour la période commençant le 1^{er} décembre 2025 et se terminant le 29 mars 2026. Le BAIIA ajusté de Hanes et de HAA diffère à certains égards de la définition du BAIIA ajusté de la Société tel qu'il est présenté dans le rapport de gestion. Le BAIIA ajusté de Hanes (y compris HAA) a été calculé à partir du BAIIA précédemment déclaré par Hanes (à l'exclusion des ajustements effectués par HanesBrands afin d'aligner la présentation dans ses documents publics sur la définition utilisée dans sa convention de crédit de l'époque), et est ajusté pour le rendre conforme aux normes IFRS et aux méthodes comptables de Gildan. Il rend compte, sur une base pro forma, de l'incidence de la répartition du prix d'acquisition pour l'acquisition de HanesBrands, y compris des ajustements de juste valeur déterminés à titre provisoire et de l'incidence de la réduction de la rémunération et des honoraires des administrateurs résultant des indemnités de départ postérieures à l'acquisition.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le présent communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs et des informations prospectives au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Ces énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment les énoncés contenus dans le présent communiqué de presse concernant nos prévisions pour l'exercice 2026 et le deuxième trimestre de 2026 (incluant, selon le cas, nos attentes relatives aux ventes nettes provenant des activités poursuivies, aux marges opérationnelles ajustées, aux dépenses d'investissement, au bénéfice dilué par action ajusté et aux flux de trésorerie disponibles) sous la rubrique « Perspectives pour 2026 », nos objectifs triennaux pour la période 2026-2028, les avantages attendus de l'acquisition de HanesBrands et le processus d'intégration connexe, et les attentes de la Société quant à la reprise des rachats d'actions lorsque son ratio de levier financier de la dette nette se rapproche du point médian de la fourchette cible. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes inhérents et reposent sur plusieurs hypothèses qui peuvent faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de nos attentes. Ces énoncés ne constituent pas des garanties quant aux performances ou événements futurs, et le lecteur est avisé de ne pas se fier à l'un ou l'autre de ces énoncés prospectifs.

Le lecteur est invité à consulter les documents publics déposés par la Société auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »), ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer les résultats futurs de la Société. Les facteurs significatifs et les hypothèses qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment la réalisation des avantages et des synergies anticipés des acquisitions de HanesBrands et le calendrier et l'importance de ceux-ci et le succès des plans d'intégration et le temps nécessaire pour intégrer avec succès l'entreprise issue du regroupement, ainsi que ceux qui sont traités et présentés dans les documents publics déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la SEC et dans le présent communiqué de presse (y compris, dans le cas des prévisions de la Société pour l'exercice et le deuxième trimestre de 2026, les estimations et hypothèses présentées à la rubrique « Perspectives pour 2026 »). Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de Gildan au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus (y compris en ce qui concerne l'acquisition de HanesBrands);
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;

- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits (notamment en raison des conflits en cours au Moyen-Orient);
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- le succès de nos programmes de commercialisation, de promotions et d'innovation;
- notre niveau d'endettement et ses conséquences potentielles sur notre entreprise et nos activités;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs imposés par l'administration américaine et des mesures de représailles adoptées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- des modifications à la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité et le non-respect de celle-ci;
- les conséquences des changements climatiques mondiaux sur nos activités;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- notre capacité à protéger la force et la réputation de nos marques;

- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements, des chaussettes et de la lingerie vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes, des décorateurs, des détaillants ou des plateformes de commerce électronique, ainsi qu'à des entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie et directement aux consommateurs. Gildan commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, Hanes®, Comfort Colors®, American Apparel®, ALLPRO™, GoldToe®, Peds®, Bali®, Playtex®, Maidenform®, Bonds®, ainsi que Champion®, qui fait l'objet d'un contrat de licence exclusif pour le marché des vêtements imprimés aux États-Unis et au Canada.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Asie. Gildan intègre des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement dans le cadre d'un programme de développement durable qui cadre avec sa stratégie d'affaires à long terme. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses engagements et initiatives en matière de durabilité sont disponibles au www.gildancorp.com.

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA

Vice-présidente principale, cheffe des relations avec les investisseurs et des communications mondiales

(514) 744-8511

jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Jonathan Binder

Directeur, communications corporatives

(336) 519-6330

communications@gildan.com